



## Je possède 2 terrains de 1077 m2 chacun qui sont mitoyens

Par **benicalap**, le **08/12/2017** à **18:13**

Bonjour,

je possède 2 terrains de 1077 m2 chacun qui sont mitoyens avec un N° de cadastre pour chacun. Sur les 2 terrains il y a une maison, dont une est ma résidence principale.

Je vais diviser un des deux terrains afin de créer un lot supplémentaire constructible de 626 m2. La mairie demande des lots de 500 m2 pour construire. Sur le terrain divisé j'aurais un lot de 626 m2 et un lot de 451 m2 avec une construction déjà existante.

Une fois validé par la commune, puis je pourrais vendre séparément les trois lots.

Bien cordialement

Par **Josh Randall**, le **31/12/2017** à **03:43**

Bonjour

Sauf erreur de ma part, définir une surface minimale constructible n'est plus admis depuis 2014. hormis dans les communes dotées d'un POS ou d'une carte communale.

Attention de voir si la création de ces lots ne nécessite pas le dépôt d'un permis d'aménager...